

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 11 octobre 2016 à 20h30**

L'an deux mille seize, le onze octobre à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 3 octobre 2016 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 14** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, DEAT-PLACETTE Olivier, GIL Nicole, LEJEUNE Jean-Louis, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire et SOULAGNET Christophe.

**Absents représentés 5** Christine COURTADE (pouvoir à Geneviève CAMBET), Romain KALVIKOWSKI (pouvoir à Bernard CAPELLE), Bernadette LIMERAT (pouvoir à Claire PUPION), Séverine SERVER (pouvoir donné à Jean-Claude BOURIAT) et Jean-Pierre SOMPROU (pouvoir à Olivier DEAT-PLACETTE).

**Absent 0**

La convocation a été affichée le 11 octobre 2016. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

**Délibération n°1 : Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées pour la réalisation de trottoirs et d'aménagements de sécurité**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue de l'Église qui consiste en la réalisation d'une opération d'aménagement de trottoirs afin de faciliter et de sécuriser le cheminement piéton vers les services du centre-bourg et l'école communale.

Ce projet est mené conjointement avec les services du Conseil Départemental avec lequel une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 7 août 2015 suite à délibération de la commission permanente en date du 10 juillet 2015.

Pour rappel, ladite convention, dont la durée prendra fin au terme de la garantie de parfait achèvement des travaux, a pour objet de définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération réalisée rue de l'Église.

L'opération entre à présent dans sa seconde phase de réalisation et dont le coût total prévisionnel est fixé à 119 844,16 € HT.

Les dépenses correspondantes sont décomposées comme suit :

Travaux – part communale	73 962,58 € H.T.
Travaux – part départementale	45 881,58 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>119 844,16 € H.T.</b>

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant:

CDAPP	22 188,77 €
Autofinancement	51 773,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>73 962,58 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées en soutien aux dépenses de travaux favorisant la mobilité douce à hauteur de 22 188,77 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière ainsi que tout autre document susceptible d'intervenir dans la suite réservée à cette opération.**

.....  
**Délibération n° 2 : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – année 2015**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que le Président du Syndicat mixte d'eau et d'assainissement la vallée de l'Ousse (SMEAVO) a transmis deux rapports relatifs au prix et à la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2015, le premier hors commune d'Ibos et le second pour la commune d'Ibos.

Ces documents détaillent les ressources en eau potable, l'évolution du nombre d'abonnements et les volumes mis en distribution pour les usagers. Ils font également le point sur les tarifs appliqués sur le territoire ainsi que sur les dépenses et les recettes du syndicat.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à se prononcer sur ces documents.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré, décide, à la majorité des suffrages, d'émettre un avis favorable quant aux rapports présentés par le Président du SMEAVO sur le prix et la qualité du service de l'eau potable au titre de l'exercice 2015.**

***Présents : 14 Exprimés : 19 Abstention : 4 (J.L. COUTENET, C. PUPION, B. LIMERAT, J.L. LEJEUNE) Pour : 15 Contre : 0***

.....

**Délibération n°3 : Budget communal : Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée communale qu'il convient d'effectuer des ajustements relatifs à la section d'Investissement au titre de l'exercice 2016.

Il propose :

- A l'opération 70 « bâtiments communaux » : une réduction des crédits de 8 000 € - imputation de la réduction à l'article budgétaire 21318 « autres bâtiments » ;
- A l'opération 90 « achat de matériel » : un ajout de 8 000 € - imputation à l'article budgétaire 2182 « matériel de transports »,
- En dépenses : ajout de 25 000 € à l'article budgétaire 458101 « autres services à comptabilité distincte »
- En recettes : ajout de 25 000 € à l'article budgétaire 458201 « autres services à comptabilité distincte »

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'approuver les mouvements de crédits proposés.**

***Présents : 14 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0***

**038**

.../...  
**2016/039**

#### **Délibération n°4 : marché public n°2014-001 : salle de sports mur à gauche : avenant au lot n°1**

Par délibération en date du 25 février 2016, le lot n°1 (VRD et travaux d'accompagnement extérieur) a été attribué à la société COLAS pour un montant de 238 611 euros HT soit 286 332,20 euros TTC.

Conformément aux dispositions du CCTP qui a présidé à la consultation d'origine, l'entreprise a dans un premier temps réalisé l'ensemble des prestations de VRD, dans le cadre des spécifications, plus un complément d'enrobé sur le fronton extérieur, de manière à porter sa dimension à 50 mètres linéaires de longueur, au lieu des 40 prévus initialement, satisfaisant ainsi les préconisations de la Fédération Française de Pelote Basques (FFPB) pour ce type d'aire de jeu.

Le mémoire provisoire présenté à l'approbation de l'architecte du projet pour la partie VRD a été établi en fonction de la proposition retenue lors de la consultation.

Les prix unitaires actualisés, ont été affectés aux quantités réellement exécutées, ce qui, en dépit de l'allongement de l'aire de jeu du fronton extérieur, conduit à une légère diminution du montant des prestations, attestée par le visa de l'Architecte.

Concernant les travaux dits d'accompagnement : espaces verts et plantations, le Maître d'Ouvrage suggère des modifications de nature à faciliter et mieux maîtriser l'entretien ultérieur incombant à la commune.

Le Maître d'œuvre a donc proposé à la société COLAS (entreprise GUILHEM sous-traitante) de présenter à cet effet un nouveau devis pour approbation par l'assemblée délibérante.

Il comprend notamment :

- la mise en œuvre d'une toile de paillage, ou géotextile antiérosif, sur les talus de terre qui assurent « l'assise Nord et Ouest » du bâtiment,
- la réduction sensible de la surface d'engazonnement,
- une nouvelle composition arbustive, avec également une réduction du nombre d'arbres, pour permettre l'implantation harmonieuse de bancs. Ils seront plus particulièrement destinés aux parents qui devront avoir une vue d'ensemble sur la future aire de jeux, complément idéal des installations sportives pour les enfants.

Ces nouvelles dispositions représentent une baisse substantielle, ne bouleversant aucunement l'économie générale du projet. Elles s'inscrivent dans la perspective de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, recherchée par la grande majorité des municipalités pour leurs équipements.

Monsieur le Maire propose en conséquence rappelle à l'Assemblée d'accepter l'avenant en moins-value de la société COLAS (GUILHEM sous-traitante) et de faire réaliser, dans un deuxième temps, les travaux d'espaces verts et plantations, conformément à notre programme révisé et suivant les préconisations du Maître d'œuvre.

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE les dispositions susprésentées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin,**

**Présents : 14 Exprimés : 19 Abstention : 0 Pour : 19 Contre : 0**

.....  
**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

**039**

.../...  
**2016/040**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées pour la réalisation de trottoirs et d'aménagements de sécurité**
- **Délibération n°2 : Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – année 2015**
- **Délibération n°3 : Budget communal : Décision modificative n°3**
- **Délibération n°4 : marché public n°2014-001 : salle de sports mur à gauche : avenant au lot n°1**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Pascal COFFIN,

Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION,

Monsieur Christophe SOULAGNET.